

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
15 Octobre 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT
ENTRE LA COMMUNE DE
DOURGES ET LA CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES
DU MULTI-ACCUEIL
« LES COCCINELLES »

AVENANT

Séance ordinaire du 15 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 15 octobre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 9 octobre 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De Mme LEWILLE Laura). MM. MARTIN Bernard (Arrivé en cours de séance à 19H15). RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. VANDERSTEEN Pascal (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). Mmes MADAU Graziella. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes LEMAIRE Sabrina. LEWILLE Laura. MM. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une Convention d'Objectifs et de Financement du Multi-accueil « Les Coccinelles » a été signée entre la Commune de Douges et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

La Caisse d'Allocations Familiales propose la signature d'un avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement pour la période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024 permettant d'intégrer les nouvelles mesures issues de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027.

La branche Famille met ainsi en place de nouvelles subventions à destination des établissements d'accueil du jeune enfant visant à renforcer la qualité du projet d'accueil et des pratiques :

- Financement de journées pédagogiques,
- Financement d'un « bonus d'attractivité »,
- Financement d'un bonus « trajectoire de développement »,
- Financement des heures de « préparation à l'accueil de chaque enfant ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'Avenant de la Convention d'Objectifs et de Financement du Multi-Accueil « Les Coccinelles » pour la période du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, annexé à la présente délibération.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20241015-DEL16151020